

# PSYCHOLOGUE

## Le métier

L'une des grandes nouveautés de la réforme de la tarification des EHPAD est la place faite aux psychologues en établissement. La présence d'un psychologue est donc pour la première fois reconnue dans les maisons de retraite et ses domaines d'action définis : compétence vis-à-vis des résidents, de leur famille, du personnel et de l'institution.

## Le psychologue et le résident

Les personnes âgées vivant en EHPAD sont en effet fragiles et y finissent souvent leur vie. De plus, elles souffrent généralement de démence ou de maladies dégénératives des fonctions intellectuelles. La dépendance et la proximité de la mort engendrent pour elles des souffrances qu'elles doivent verbaliser, le psychologue est alors le meilleur interlocuteur pour les écouter.

Sa place est essentielle pour la vie de la personne âgée en institution. Il peut dédramatiser l'entrée de la personne en établissement, l'aider à s'adapter à sa nouvelle vie et faire le deuil de la précédente. Il établit un diagnostic de ses capacités psychiques, écoute son mal-être face au vieillissement ou au handicap et la soutient chaque fois que cela est nécessaire. Il met en place des ateliers mémoire, de stimulation, des groupes de parole, l'aide à se préparer à la mort et, si des liens de confiance se sont tissés, l'accompagne en fin de vie.

## Le psychologue et la famille

Le psychologue en établissement n'a pas pour but de pratiquer une psychothérapie familiale, puisque seul le résident est l'objet de ses efforts.

Mais il peut accompagner la famille tout au long du séjour, dans le but de faciliter l'intégration du résident, de la déculpabiliser et de lui faire accepter l'entrée en établissement de leur parent; d'aider à la résolution de conflits par la médiation et l'interprétation de messages contradictoires. Il permet des groupes de parole entre les familles et l'institution afin de faciliter les échanges. Il accompagne, si nécessaire, les familles au moment du décès.

## Le psychologue et le personnel de l'établissement

Le psychologue peut expliquer au personnel que même dans la plus extrême déchéance, il y a un grand sens à respecter la dignité, les besoins et les désirs des personnes âgées. Le psychologue peut aider le personnel à prendre du recul par rapport aux problèmes quotidiens.

L'exercice de la fonction de psychologue s'inscrit dans une logique institutionnelle et pluridisciplinaire et notamment dans le projet d'établissement.

## **Les aptitudes**

Avoir un excellent sens de l'écoute et une très bonne résistance psychique.

## **La formation**

<https://www.lesmaisonsderetraite.fr/formations/psychologues.htm>